

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE  
VILLE DE GANDRANGE

**VU** le code général des collectivités territoriales relatifs à l'exercice des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement.

**VU** le code de la route.

**VU les travaux de mise en conformité des postes de transformation électriques, rue du Vieux Moulin, rue du Docteur Stoufflet, rue des Charpentiers, rue des Ferblantiers et rue Louis Jost à GANDRANGE (57175).**

**CONSIDERANT** l'importance de ces travaux confiés à la société **SOBECA, ZAC** de JAILLY à MARANGE-SILVANGE (57535), pour le compte de la société RESEDA, du 23 octobre 2023 au 17 novembre 2023.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité en matière de circulation et de stationnement.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Du 23 octobre 2023 au 3 novembre 2023, de 8h00 à 18h00 et en fonction de l'avancée des travaux, le stationnement sera interdit et la chaussée pourra être rétrécie à hauteur des postes de transformation électriques situés devant le 81 rue du Vieux Moulin et le 28 rue du Docteur Stoufflet à GANDRANGE (57175).

### ARTICLE 2 :

Du 30 octobre 2023 au 10 novembre 2023, de 8h00 à 18h00 et en fonction de l'avancée des travaux, le stationnement sera interdit et la chaussée pourra être rétrécie à hauteur des postes de transformation électriques situés rue des Charpentiers et rue des Ferblantiers à GANDRANGE (57175).

### ARTICLE 3 :

Du 6 novembre 2023 au 17 novembre 2023, de 8h00 à 18h00 et en fonction de l'avancée des travaux, le stationnement sera interdit et la chaussée pourra être rétrécie à hauteur du poste de transformation électrique situé rue Lois Jost à GANDRANGE (57175).

### ARTICLE 4 :

La société **SOBECA**, chargée des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire.

.../...

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Brigadiers Chefs Principaux de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Fameck et la société SOBECA sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Gandrange, le 12 octobre 2023**

**Henri Octave**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Octave', is written over a horizontal line.

**Maire.**